Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020

#### Affiché le ID: 059-215903923-20201216-A2\_2020-DE

# DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES

#### **VILLE DE MAUBEUGE**

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 : AMENDEMENT N°2

#### Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE **☎**:03.27.53.76.01 Réf.: CL / G.GABERTHON

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation: 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mille VINGT, le SEIZE DECEMBRE à 17H30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS: Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE -Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO ~ Michèle GRAS - <del>Djilali-HADDA</del> - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAIDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Brigitte PATFOORT - Aymeric MERLAUD

#### **EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR:**

Patrick MOULART pouvoir à Arnaud DECAGNY Naguib REFFAS pouvoir à Jean-Pierre COULON Djilali HADDA pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE Malika TAIDIRT pouvoir à Annick LEBRUN Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Rémy PAUVROS Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

### EXCUSE(E)S:

**ABSENT(E)S**: Brigitte PATFOORT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aymeric MERLAUD

OBJET: Amendement n° 2 portant sur le vote du budget primitif 2021

Vu la délibération n° 58 du 29 septembre 2020 portant sur l'adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

**\_\_\_\_** 

ID: 059-215903923-20201216-A2\_2020-DE

Vu l'article 26 dudit règlement intérieur du Conseil Municipal portant sur les amendements ou contre-projets : « Les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au Conseil municipal. Les amendements ou contre-projets doivent être présentés par écrit au Maire un jour franc au moins avant l'ouverture de la séance. Le Conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente. »

Considérant que le groupe « Maubeuge, plus belle ma ville » a présenté un amendement en date du 14 décembre 2020 portant sur le vote du budget primitif 2021,

Considérant la proposition de diminution du montant des recettes de fonctionnement de 590.020 € (art. 73111) et de diminution du montant des dépenses de 590.020 € (art. 6188) et ainsi d'adapter les totaux afférents à ces articles, ce qui aurait selon la proposition du groupe « Maubeuge, plus belle ma ville » pour conséquence d'équilibrer en dépenses et en recettes le budget général à 65.383.022 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité,

**27 votes CONTRE** (Groupe «Ensemble pour l'Avenir de Maubeuge avec Arnaud DECAGNY et A. MERLAUD), **7 votes POUR** (R. PAUVROS, MP. ROPITAL, M. WALLET, S. VILLETTE, G. DAUMERIES, I. GARAH, JP. ROMBEAUT)

• Rejette l'amendement n° 2 portant sur le vote du budget primitif 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affichéle: 0 8 JAN. 2021

Notifié le:

2 1 DEC. 2020

Page 2 sur 2